

Le cursus gériatrie

pour validation de la fonction de médecin coordonnateur d'EHPAD

Contexte

Le cahier des charges accompagnant le Décret n°97-427 d 28 avril 1997 prévoit dans son annexe, la création d'un poste de médecin coordonnateur dont la présence est obligatoire en EHPAD.

Ses missions sont au nombre de quatorze parmi lesquelles :

- La coordination avec les autres prestataires de soins
- L'organisation de la permanence des soins.
- Les admissions.
- L'évaluation des soins
- L'information, la formation et la sensibilisation à la gériatrie

Une formation spécifique est bien entendu nécessaire. Si il ne l'a pas déjà réalisée, le médecin coordonnateur dispose d'un délai de trois ans après la signature de son contrat d'embauche pour valider sa formation.

Deux filières sont dès lors possibles

- Soit la formation universitaire classique (par exemple : DESC ou DIU)
- Soit la filière de la Formation Médicale Continue

MG FORM propose un cursus gériatrie (conforté par la publication au JO du décret du 27 mai 2005) couvrant tous les aspects de la pratique gériatrie par le médecin généraliste. Cette formation, partiellement réalisée dans le cadre du DPC ou du FAF, permet toujours d'obtenir l'attestation requise pour exercer la fonction de médecin coordonnateur.

Il s'agit d'une formation professionnelle, abordée dans un esprit résolument pratique et s'appuyant sur le référentiel métier du médecin généraliste en médecine ambulatoire.

Modalités de validation du Cursus Gériatrie Médecin coordonnateur d'EHPAD

Le cursus se décompose comme suit :

- La formation théorique fixée par les textes à 70 heures avec :
 - 2 séminaires obligatoires : coordination des soins, évaluation gériatrique et gériatrie
 - 3 séminaires ou plus à choisir parmi les séminaires complémentaires
- La formation pratique : 20 demi-journées de stage
- La rédaction d'un mémoire.

La formation théorique

L'objectif général du cursus de formation est :

- De répondre aux besoins des patients en optimisant la cohérence de prise en charge
- De promouvoir une organisation rationnelle en relation étroite avec les différents acteurs du domaine médico- social centrée autour de la personne âgée

Les formations **MG FORM**, outre leur qualité reconnue, possèdent une spécificité à laquelle nous sommes attachés : une pédagogie basée sur la proximité, les échanges entre pairs et le lien entre la pratique gériatrique et la démarche généraliste globalisante et modélisante.

Le cycle proposé par MG FORM répondant aux contraintes réglementaires, comporte 70h de formation théorique :

Deux séminaires obligatoires (28h) :

- *Connaitre et pratiquer l'évaluation gériatrique et gériatrique*
- *Place des médecins dans la coordination des soins de la personne âgée en EHPAD*

Et des séminaires complémentaires à choisir parmi les thèmes suivants, pour compléter de 42h de formation (ex : 3 séminaires de 2 jours) :

- Prévention de la chute
- Soigner les patients en fin de vie
- Gérer la poly médication et prévenir l'iatrogénie médicamenteuse
- Dénutrition du sujet âgé
- Manager une équipe en EHPAD ou à domicile.
- Maladie d'Alzheimer

**Récapitulatif des propositions de formations théoriques pour validation du cycle.
70 heures minimum sont requises.**

| | | | |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------|
| FAF | <i>Place des médecins dans la coordination des soins de la personne âgée en EHPAD</i> | Obligatoire | 14h |
| FAF | <i>Pratiquer l'évaluation gériatrique et gériatrique</i> | Obligatoire | 14h |
| FAF | <i>Accompagner le patient atteint d'une maladie d'Alzheimer en cours d'évaluation ANDPC</i> | Complémentaire | 14h |
| DPC | <i>Prise en charge d'un patient atteint de maladie d'Alzheimer</i> | Complémentaire | 14h |
| DPC | <i>Programme intégré : Démarche intégrée de prévention de la chute de la personne âgée</i> | Complémentaire | 12h |
| DPC | <i>Repérage de la fragilité chez la personne âgée à son domicile avec ICOPE</i> | Complémentaire | 14 h |
| DPC | <i>La démarche palliative et l'accompagnement du patient en fin de vie et de son entourage</i> | Complémentaire | 14h |
| DPC | <i>Programme intégré : Juste prescription et déprescription pour un bon usage du médicament chez la personne âgée</i> | Complémentaire | 10h |
| FAF | <i>Iatrogénie chez la personne âgée : analyse des prescriptions</i> | Complémentaire | 3h30 |
| DPC | <i>Programme intégré Repérage et prise en charge des troubles nutritionnels chez la personne âgée</i> | Complémentaire | 12h |
| FAF | <i>Manager une équipe en EHPAD et à domicile en attente validation FAF</i> | Complémentaire | 14h |
| DPC | <i>L'espace de santé numérique pour évaluer la situation des personnes</i> | Complémentaire | 14h |
| DPC | <i>Respecter les principes éthiques avec un patient présentant des troubles neurocognitifs majeurs</i> | Complémentaire | 14h |
| FAF | <i>Troubles de la mémoire : diagnostic, suivi, accompagnement</i> | Complémentaire | 7h |

Le stage pratique

La formation pratique doit être acquise au cours de **vingt demi-journées** réparties selon vos disponibilités, en service hospitalier (court séjour gériatrique, psychiatrie, soins de suite ou de réadaptation gériatrique, service de soins de longue durée ou assimilé, hôpital de jour), **sous la direction d'un Maître de Stage, Gériatre**, titulaire de la capacité de Gériatrie ou d'un DESC de Gériatrie.

Il est souhaitable que le maximum de stages soit effectué dans des structures gériatriques situées dans le secteur, voire le réseau de l'EHPAD où le candidat envisage d'assurer sa mission de coordonnateur.

Les médecins libéraux exerçant en service de gériatrie (court séjour ou soins de suite en hôpital local, soins de longue durée, médecins attachés en section de cure médicale) depuis plus de 3 ans sont dispensés de ces stages. Le fait d'être médecin coordonnateur ne valide pas le stage.

Le mémoire (rapport de stage)

En fin de cursus sur un sujet en rapport avec l'EHPAD, en lien avec le stage et le développement du projet personnel du coordonnateur. Le mémoire est présenté au maître de stage qui le valide. Il est ensuite remis à l'organisme de formation.

Validation de la formation

Pour les médecins ayant terminé leur cursus, il faut demander la validation à MG Form National qui est habilité à délivrer l'attestation nécessaire.

Pour cela adresser :

- Les copies des attestations de participations aux séminaires auxquelles vous avez participé
- L'attestation du Maître de Stage ou la dispense de stage (Attestation d'employeur justifiant d'une expérience minimale de 3 ans en gériatrie)
- Le rapport de stage (mémoire)

L'équipe en charge du pôle gériatrie à MG FORM est à votre disposition